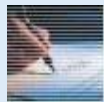




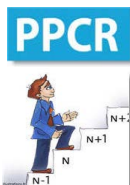
Flash d'information n° 322 du 21 décembre 2018

Statut & Carrière

PPCR et avancements d'échelons 2019...



Stéphanie FONTAINE
02.48.50.82.55
stephanie.fontaine@cdg18.fr



PPCR et transfert primes / points 2019
et
Tableaux du personnel avec possibilités d'avancements
d'échelons 2019

Les arrêtés de reclassement dans le cadre de la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) avec effet au 1er janvier 2019 sont en cours d'acheminement.



Seuls les agents qui ont effectivement une augmentation de leur indice reçoivent un arrêté. La liste des échelons ne prenant pas de points est en annexe de la circulaire explicative.

Les documents ci-dessous sont téléchargeables sur notre site Internet dans l'[Accès Réservé / Circulaires / PPCR et Transfert primes / points 2019](#)

- La circulaire d'accompagnement (*attention, contrairement à ce qui est dit dans la circulaire "page 3", les agents en CDI n'apparaissent pas sur le tableau du personnel*),
- Modèle d'arrêté portant mise en œuvre de la mesure dite "transfert primes / points",
- Modèle d'avenant de reclassement indiciaire pour les agents contractuels.

Instances paritaires



Entretien Professionnel 2018...











Alexandra BONNAIRE
02.48.50.82.57
service.instances@cdg18.fr



La fin de l'année approche, n'oubliez pas de procéder aux entretiens annuels
de vos agents

Documents relatifs à l'Entretien professionnel :

-  [Liste des critères](#)
-  [Modèle de délibération](#)
-  [Procédure de mise en place](#)
-  [Convocation de l'agent](#)
-  [Notice à l'attention de l'agent évalué](#)
-  [Compte rendu de l'entretien professionnel](#)
-  [Diaporama \(PowerPoint\)](#) (réunions de décembre 2015).
-  [Cas pratiques](#)



RAPPEL :

■ Les comptes rendus d'entretien professionnel devront nous être retournés pour le : **31 janvier 2019** au plus tard. **N'envoyez que des copies.**

➔ Nous vous rappelons que pour bénéficier d'un avancement de grade ou d'une promotion interne, il est impératif de respecter cette date.

➔ Le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) est également soumis à cet entretien professionnel.

■ Les éventuels recours seront examinés uniquement lors de la CAP du mois de mai 2019.

